Nations Unies S/2012/468



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juin 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 juin 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme l'a demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 21 de sa résolution 2036 (2012), qui porte sur la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le rapport daté du 1er juin 2012 que m'a fait parvenir le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-35862 (F) 220612 220612





Annexe

Lettre datée du 1er juin 2012, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission de l'Union africaine

Conformément au paragraphe 21 de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil demande à l'Union africaine de le tenir régulièrement informé de la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le deuxième rapport intérimaire de la Commission sur l'AMISOM (voir pièce jointe).

Outre l'évolution de la situation politique, le rapport porte sur des questions liées au déploiement de l'AMISOM dans les différents secteurs, le renforcement de ses effectifs et sa structure de commandement et de contrôle.

Je vous serais vivement reconnaissant de bien vouloir transmettre le rapport aux membres du Conseil de sécurité, afin qu'ils en prennent connaissance et adoptent toute mesure qui pourrait être nécessaire. La Commission est prête à fournir tout complément d'information si besoin est.

Je souhaite remercier à nouveau le Conseil de sécurité, et vous-même, pour l'appui inestimable apporté à l'AMISOM et l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la promotion d'une paix durable, de la sécurité et de la réconciliation en Somalie.

(*Signé*) Jean **Ping**

Pièce jointe

Rapport du Président de la Commission chargée de suivre la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), conformément au paragraphe 21 de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 21 de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité en date du 22 février 2012, par lequel le Conseil a prié l'Union africaine de le tenir régulièrement informé, par l'entremise du Secrétaire général, de la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et de lui en rendre compte périodiquement par écrit. Le présent rapport traite des faits nouveaux survenus en matière politique et de sécurité ainsi que des aspects liés au déploiement et aux opérations de l'AMISOM.

II. Situation politique

2. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre de la feuille de route, destinée à mettre fin à la transition, s'est poursuivie. Les entités signataires, à savoir les institutions fédérales de transition, les administrations régionales du Puntland et du Galmudug, et la Ahlu Sunna wal Jama'a, se sont efforcées de renforcer l'impulsion qui a suivi les conférences nationales consultatives sur la constitution tenues du 21 au 23 décembre 2011 et du 15 au 17 février 2012 à Garowe (Puntland).

3. Les six signataires de la feuille de route – le Président du Gouvernement fédéral de transition, Sharif Sheikh Ahmed, le Président du Puntland, Abdirahman Farole, le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, Abdiweli Mohamed Ali, le Président du Parlement fédéral de transition, Sharif Hassan Sheikh Aden, le Président par intérim du Galmudug, Abdisamad Nuur Guled, et le représentant de la Ahlu Sunna wal Jama'a, Sheikh Mohamed Yusuf – se sont à nouveau réunis à Galkayo (Somalie) le 27 mars 2012. Lors de cette réunion, ils ont convenu, notamment, de ramener de 1 000 à 825, dont au moins 30 % de femmes, le nombre de membres de l'Assemblée nationale constituante. Ils ont également décidé que les membres de l'Assemblée seraient choisis par 135 anciens sur la base d'une formule 4,5, aidés en cela par un comité de membres non votants, ainsi que par des représentants des six signataires.

4. L'achèvement par les parties prenantes somaliennes de la rédaction de la constitution constitue l'un des faits marquants de la période considérée. Le 20 avril 2012, le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition a reçu de la Commission fédérale indépendante pour la Constitution et du Comité d'experts le projet final de texte, conformément aux dispositions de la Charte fédérale de transition, au calendrier fixé dans la feuille de route et aux Principes de Garowe.

5. En avril 2012, les signataires somaliens ont choisi les 135 anciens qui devront choisir à leur tour les 825 membres de l'Assemblée nationale constituante et le nouveau parlement. Le 5 mai 2012, les anciens, dont 70 % étaient présents, se sont réunis à Mogadiscio afin de désigner les membres de l'Assemblée qui adoptera la

nouvelle constitution et d'élire le nouveau parlement. Le Président et le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, le Président du Parlement de transition et d'autres principales parties prenantes somaliennes étaient présents à cette réunion.

6. Toutefois, un certain nombre de problèmes politiques et techniques sont apparus, qui risquaient de remettre en cause la crédibilité de l'ensemble de l'exercice. Le processus de sélection des anciens a donné lieu à une très vive controverse, et le projet de constitution n'a toujours pas été publié, ce qui a suscité des spéculations chez les Somaliens quant à son contenu. Certains ont estimé que le projet de constitution était anti-islamique et qu'il encourageait la balkanisation de la Somalie en divisant le pays en trois territoires, à savoir le Somaliland, le Puntland et le Centre-Sud.

7. C'est dans ce contexte que les signataires de la feuille de route se sont réunis à Addis-Abeba du 21 au 23 mai 2012. À cette occasion, ils ont convenu que les anciens réunis à Mogadiscio choisiraient les membres de l'Assemblée nationale constituante au plus tard le 20 juin 2012 et que l'Assemblée se réunirait le 2 juillet afin d'adopter la constitution provisoire somalienne au plus tard le 10 juillet 2012. Le nouveau parlement somalien sera choisi au plus tard le 15 juillet. Il sera composé de 225 parlementaires, qui éliront le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée le 4 août et le Président de la République le 20 août. Les sages seront aidés d'un comité technique de sélection qui s'assurera que les personnes désignées remplissent les conditions définies à la conférence de Garowe. Lors de cette réunion, les participants ont également décidé, notamment, que la composition du Comité technique de sélection sera élargie aux clans et aux observateurs internationaux. Ils ont également décidé que le Comité technique, qui avait travaillé trois jours durant pour harmoniser les recommandations des signataires et les incorporer au projet de constitution intérimaire, se réunirait sous peu afin de présenter le document amendé à l'Assemblée nationale constituante, conformément au nouveau calendrier.

8. L'adoption du projet de constitution et l'élection du nouveau parlement faciliteront, si elles se déroulent comme prévu, la réalisation d'autres aspects essentiels de la feuille de route, à savoir la ratification du Plan national de sécurité et de stabilisation, la réforme de la Commission nationale de réconciliation et l'organisation de l'élection présidentielle. Trois candidats à la présidence de la République sont déjà arrivés dans le pays, venant s'ajouter aux 14 qui ont déjà déclaré leur intention de participer à l'élection d'août 2012.

III. Sécurité

9. Au cours de la période considérée, la situation à Mogadiscio s'est sensiblement améliorée, même si des éléments d'Al-Chabab continuent de s'infiltrer dans la ville et de perpétrer des assassinats et des attentats-suicides. Il convient à cet égard de mentionner l'attentat-suicide contre la villa Somalia, le 14 mars, ainsi que l'attentat perpétré le 4 avril à l'occasion du premier anniversaire de la réouverture du théâtre national somalien, qui a fait 11 morts, dont les responsables de la Fédération de football et de la Fédération olympique somaliennes.

10. Dans le secteur 1 (Bas et Moyen Chébéli, y compris Mogadiscio), les progrès ont été très importants. Le 24 mai 2012, les forces du Gouvernement fédéral de

transition et de l'AMISOM ont pris le contrôle de la ville stratégique d'Afgoye (Bas Chébéli) et sécurisé le corridor d'Afgoye, dans lequel se trouvent près de 400 000 déplacés. Elles avancent maintenant en direction de Balad (Moyen Chébéli). L'intensification des activités subversives de certains anciens seigneurs de guerre et d'autres individus, qui menacent la sécurité à Mogadiscio, est cependant de plus en plus préoccupante. Ils incitent notamment à la rivalité entre clans et encouragent les soldats et les officiers subalternes des forces nationales de sécurité à ne pas obéir à leurs supérieurs. Par ailleurs, le retour en grand nombre de déplacés et de réfugiés a donné lieu à plusieurs différends au sujet de la propriété des biens et des terres.

11. Dans le secteur 2 (Bas et Moyen Djouba), le Gouvernement fédéral de transition, appuyé par le contingent kényan, a mis en place trois sous-secteurs : nord, centre et sud. Dans le sous-secteur nord, les villes de Damasa, Eleweny, Elade, Burahache et Fafadum ont été libérées. Dans le sous-secteur centre, les villes de Diff, Dobley, Tabda, Hosingo et Belis Cogani sont maintenant aux mains du Gouvernement fédéral de transition. Le 30 mai 2012, la ville d'Afmadow est tombée sous le contrôle des forces gouvernementales et du contingent kényan. Dans le sous-secteur sud, les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM consolident leur contrôle sur Kolbio, Badhache, Burgabo et Ras Kamboni, qui ont été les premières villes à tomber à la suite de l'offensive lancée en octobre 2011 par les forces gouvernementales et kényanes. L'offensive militaire contre les insurgés progresse de manière satisfaisante dans ce sous-secteur. Les seules villes qui restent entre les mains d'Al-Chabab sont Kismayo, Jamaa, Bu'aale et Jilib.

12. Dans le secteur 3, les forces gouvernementales et éthiopiennes ont sensiblement progressé. Les villes de Gedo, Bay et Bakool ont été presqu'entièrement libérées, si l'on excepte le district de Dinsor à Bay et le district de Tayeeglow et certaines parties de Wajid dans la région de Bakool.

13. Des avancées importantes continuent d'être enregistrées dans le secteur 4 également, où les forces du Gouvernement fédéral de transition et éthiopiennes ont repris l'ensemble de la région de Hiraan. Seules les villes de Bulla Barde, Jalalqsi et Eel Dheere restent aux mains des insurgés.

14. Bien que sensiblement affaibli, Al-Chabab a toujours la capacité de frapper et continue de recevoir des fonds et des munitions des zones qu'il contrôle, de la diaspora et de réseaux étrangers. Il se retire actuellement des principales villes et disparaît dans la clandestinité, se fondant dans les clans ou se repliant dans de nouvelles caches. Au cours des derniers mois, face à la pression qu'il subissait dans le centre et le sud, il a essayé d'établir de nouvelles bases dans les monts Golis au nord, dont les grottes, les zones forestières et l'accès à la côte font un lieu de repli idéal. À l'heure actuelle, on estime qu'entre 300 et 400 membres d'Al-Chabab s'y trouvent mais leur nombre pourrait augmenter avec l'arrivée d'éléments en provenance du centre-sud de la Somalie, par la mer, du Yémen où ils se sont radicalisés lors de leur séjour et qui se font passer pour des rapatriés au Puntland.

IV. Déploiement de l'AMISOM et appui fourni par le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM

15. En dépit de certains retards par rapport au plan d'opérations, des progrès sensibles ont été enregistrés pour ce qui est de l'établissement de présences de l'AMISOM à l'extérieur de Mogadiscio. Le 6 avril 2012, une centaine de soldats ougandais et burundais, représentant l'élément avancé des 2 500 hommes de l'AMISOM qui remplaceront les Forces nationales de défense éthiopiennes, sont arrivées à Baidoa. Le 12 avril, environ 1 500 soldats ougandais ont été déployés à Mogadiscio, en attendant d'être transférés vers le secteur 3. Le 2 juin, 1 000 autres soldats burundais seront transférés de Mogadiscio à Baidoa, portant le total des effectifs à 16 660 hommes.

16. Le Bureau d'appui de l'ONU a commencé à prépositionner le matériel essentiel pour le secteur 3 par route, via le Kenya et l'Éthiopie. Le premier d'une série de convois transportant du matériel lourd, des rations, des tentes et des fournitures générales est arrivé mi-mai à la ville frontière éthiopienne de Doolow, d'où il s'est dirigé vers Baidoa. Le Bureau a également obtenu de nouveaux avions cargo, ce qui lui a permis d'accroître sa capacité de transport aérien à destination de Baidoa et de Beletweyne. Ces avions ont déjà livré du matériel de purification de l'eau et de contrôle du trafic aérien, des tentes, du carburant et d'autres fournitures essentielles à l'élément avancé se trouvant à Baidoa. Ses priorités concernant Baidoa sont la construction du quartier général de secteur et d'un hôpital ainsi que la mise en place d'un système de communication. Il rassemble actuellement le matériel médical, les médicaments et les consommables nécessaires, de sorte que l'hôpital puisse être mis en place rapidement. Les dispositions en matière de soutien logistique pour les secteurs 3 et 4 sont formalisées au moyen d'une lettre d'attribution entre l'ONU et le Gouvernement éthiopien qui fournira les services en matière de sécurité, de génie et de transports dans les deux sous-secteurs considérés.

17. Le déploiement du contingent djiboutien dans le secteur 4 (Beletweyne) est en cours : une section avancée (35 hommes) a été déployée le 31 mai, et la totalité du contingent devrait être déployée d'ici la mi-juin, ce qui portera le total des effectifs de la Force à 17 530 hommes. La dernière visite avant le déploiement et les négociations concernant le mémorandum d'accord interviendront au cours de la première moitié de juin. À la demande de l'Union africaine, le Bureau d'appui a transféré, le 19 avril, en faveur du contingent djiboutien, le matériel se trouvant à Mogadiscio, qui sera transporté par route de Djibouti à Beletweyne, via l'Éthiopie, une fois que le contingent djiboutien sera prêt à être déployé. Le Bureau a également prépositionné des fournitures pour la défense des périmètres, du petit matériel de génie et des générateurs en vue du déploiement à Beletweyne.

18. Du 23 au 29 mai, une équipe conjointe AMISOM/Bureau d'appui a effectué une inspection du personnel et du matériel déployé par le Kenya dans la section 2. Les négociations concernant le mémorandum d'accord entre l'Union africaine et le Gouvernement kényan ont pris fin au cours de la même période. Le mémorandum d'accord a été signé le 2 juin.

19. L'Union africaine et le Bureau d'appui ont rédigé, en consultation avec les pays qui fournissent des contingents, des lettres d'attributions pour le déploiement de moyens aériens, qui attendent la signature des Gouvernements ougandais et kényan. Le concept stratégique de l'AMISOM recommandait de disposer au total de

14 aéronefs à voilure tournante et à voilure fixe à l'appui des opérations de la Mission. Toutefois, dans sa résolution 2036 (2012), le Conseil de sécurité a autorisé une flotte aérienne de 12 hélicoptères, soit 9 hélicoptères de transport et 3 hélicoptères d'attaque. Il convient de noter que le faible nombre d'hélicoptères d'attaques autorisé conduirait à limiter les possibilités de mener des opérations simultanées, dans la mesure où l'AMISOM aurait besoin d'au minimum trois hélicoptères d'attaque dans le secteur 1 et trois dans le secteur 2, soit six au total, pour l'appui aérien. En conséquence, il a été proposé à l'ONU de modifier la composition de la flotte aérienne de façon que l'AMISOM puisse déployer six hélicoptères d'attaque et six de transport. Dans l'intervalle, une lettre d'intention sera adressée au Gouvernement ougandais et au Gouvernement kényan pour le déploiement immédiat par chacun de deux hélicoptères de transport à l'appui des opérations en cours, en particulier pour l'évacuation des blessés dans le secteur 1, le corridor d'Afgoye et le secteur 2.

20. La constitution d'une garde n'a pas avancé depuis mon précédent rapport. Dans l'intervalle, le commandant de la Force de l'AMISOM continuera de fournir les moyens nécessaires pour assurer une garde restreinte, dans la limite des ressources et des moyens disponibles.

21. Pour faciliter davantage encore la fourniture d'un appui par l'ONU, l'AMISOM et le Bureau de l'ONU ont organisé, à Nairobi, les 30 avril et 1er mai 2012, un atelier afin d'examiner les enseignements tirés des trois premières années pendant lesquelles l'ONU a fourni un appui logistique à la Mission, et de formuler des recommandations concrètes quant aux mesures prioritaires à prendre dans le cadre des opérations élargies de l'AMISOM. Étaient également présents à cet atelier, outre des représentants de l'AMISOM et du Bureau, des représentants du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), du Mécanisme de coordination de la Force en attente pour l'Afrique de l'Est et de partenaires clefs.

22. Mon Représentant spécial continue d'avoir des contacts avec le Bureau d'appui de l'ONU au sujet des besoins de la force élargie de l'AMISOM et de la façon d'y répondre au mieux. Il est indispensable que l'AMISOM dispose de ressources suffisantes pour pouvoir agir efficacement. L'Union africaine est très reconnaissante aux donateurs bilatéraux et multilatéraux de l'appui permanent qu'ils lui apportent.

23. Enfin, l'AMISOM continue de coopérer avec le Bureau d'appui de l'ONU et l'Équipe Union africaine/ONU d'appui à l'information pour mettre en œuvre sa stratégie de communication. Grâce aux activités d'information, l'appui de la population en faveur de l'AMISOM est de plus en plus important.

V. Commandement et contrôle

24. Le concept stratégique prévoit la mise en place d'une architecture de commandement et de contrôle aux niveaux stratégiques et opérationnel. Au niveau stratégique, la Commission est appuyée par deux structures consultatives, à savoir : a) le Mécanisme conjoint de coordination, composé des ministres de la défense des pays qui fournissent des contingents et d'autres pays intéressés, et qui s'est réuni pour la première fois à Addis-Abeba le 12 avril 2012; et b) le Comité de coordination des opérations militaires, composé des chefs d'état-major des pays qui

fournissent des contingents et d'autres pays intéressés, qui a tenu sa première réunion à Addis-Abeba le 9 mars 2012. Le Comité de coordination des opérations militaires s'est depuis réuni deux fois. Les deux comités se réunissent sous la présidence du Commissaire à la paix et à la sécurité.

25. Au niveau opérationnel, l'architecture de commandement et de contrôle prévoit la mise en place d'un quartier général élargi et équilibré de la Mission et de la Force destiné à faciliter la gestion de la Mission et l'exécution de son mandat. La structure de ce quartier général a depuis été révisée pour tenir compte de ce qui précède. Sur la recommandation du Comité de coordination des opérations militaires et du Mécanisme conjoint de coordination, et après de longues consultations avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission, j'ai approuvé la structure de commandement et de contrôle des opérations élargies, ainsi que la répartition des postes au quartier général. En conséquence, le nouveau commandant de la Force, à savoir le général de corps d'armée Andrew Gutti (Ouganda), a remplacé le général de division Fred Mugisha à la tête de la composante militaire de l'AMISOM à compter du 2 mai 2012.

26. En ce qui concerne le reste du personnel du quartier général, le recrutement se fera conformément aux directives pour le recrutement des officiers d'état-major de l'AMISOM, approuvées par le Mécanisme conjoint de coordination et le Comité de coordination des opérations militaires lors de la réunion conjointe qu'ils ont tenue le 12 avril 2012. Les postes ont été attribués en fonction des contingents fournis et des principes convenus à l'issue des consultations avec les pays qui fournissent des contingents et d'autres pays intéressés. Certains postes seront occupés par des ressortissants d'autres États membres de l'Union africaine sur la base de leurs compétences et de leur expérience des opérations d'appui à la paix. La Commission mène actuellement les entretiens pour les principaux postes, et un plan de rotation a été approuvé pour les officiers d'état-major qui seront déployés en trois vagues entre la mi-juin et la fin juillet 2012. La répartition des postes de commandant de secteur a également été approuvée à l'issue de consultations avec les pays qui fournissent des contingents.

VI. Protection des civils

27. La protection de la population civile en Somalie reste un sujet de très vive préoccupation pour l'Union africaine et pour l'AMISOM en particulier. Bien que la stabilisation de la situation à Mogadiscio ait fortement contribué à la protection de la population, de nouvelles menaces, y compris l'utilisation de plus en plus fréquente d'engins explosifs improvisés par Al-Chabab et la prise délibérée pour cible de civils supposés coopérer avec le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM ou leur être favorables, restent préoccupantes. Aux vues de l'expérience acquise à Mogadiscio, l'utilisation par Al-Chabab de civils comme boucliers humains et le bombardement des forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM à partir de sites situés dans des zones peuplées sont des stratégies qu'Al-Chabab pourrait continuer d'utiliser. L'AMISOM continuera de faire preuve de la plus grande prudence dans de tels cas et prendra toutes les mesures de précaution nécessaires pour limiter au maximum les dommages qui pourraient être infligés à la population civile.

28. Afin de renforcer la capacité de l'AMISOM à protéger les populations civiles dans sa zone d'opérations, des discussions ont été engagées avec les principales parties prenantes en vue de créer une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles, comme prévu par la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité. Il convient toutefois de noter que si une telle cellule peut contribuer à déterminer et à réduire le nombre de victimes civiles lors d'opérations de l'AMISOM, elle est plus particulièrement adaptée au type de guérilla urbaine qui s'est déroulée à Mogadiscio avant 2012. En conséquence, d'autres mécanismes complémentaires sont également examinés.

29. La coordination avec le Gouvernement fédéral de transition, les partenaires et d'autres acteurs qui jouent un rôle et ont des responsabilités en matière de protection de la population civile sera importante à cet égard. C'est pourquoi la Commission organisera fin juin 2012 un atelier sur la protection systématique des populations civiles dans les opérations de l'AMISOM, en vue d'évaluer les progrès accomplis compte tenu des risques actuels et des nouveaux risques qui se posent, ainsi que de déterminer le meilleur moyen pour la Mission de coordonner son action avec d'autres acteurs alors qu'elle s'étend dans de nouvelles zones qu'elle sécurise. Par ailleurs, les règles d'engagement de l'AMISOM seront également révisées.

VII. Contact avec la population et stabilisation des zones libérées

30. Mon Représentant spécial pour la Somalie continue de s'employer, aux côtés du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et du Facilitateur de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) chargé de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie, à appuyer mise en œuvre de la grande stratégie de stabilisation de l'IGAD et du Plan du Gouvernement fédéral de transition relatif aux zones nouvellement libérées. À cet égard, j'ai le plaisir de faire savoir qu'un accord a été conclu avec le Comité directeur pour la stabilisation du Gouvernement fédéral de transition concernant la création d'un groupe de travail conjoint qui aura pour tâche de renforcer et de coordonner plus étroitement l'appui apporté au Plan de stabilisation du Gouvernement.

31. Le Gouvernement fédéral de transition a nommé des gouverneurs pour les zones nouvellement libérées, à savoir le Moyen et le Bas-Chébéli, Hiraan, Gedo, Bay et Bakool. Il s'agit de nominations pour une durée de trois mois, après quoi des consultations au sujet du partage des pouvoirs et des ressources seront organisées et seront suivies d'élections au niveau local. Les gouverneurs seront chargés d'assurer la sécurité et le désarmement ainsi que la fourniture des services de base à la population. Les opérations militaires de l'AMISOM, telles que décrites dans le concept stratégique et le concept d'opérations, tiendront donc compte comme il convient des activités de réconciliation et de stabilisation au niveau local.

VIII. Appui au secteur de la sécurité et aux institutions judiciaires

32. Le 30 mars, la Commission a organisé à Addis-Abeba une conférence sur l'autonomisation du secteur de la sécurité à laquelle ont participé des représentants de l'ONU et d'autres partenaires, et qui avait pour objectif de susciter un plus grand intérêt de la part de la communauté internationale en faveur du renforcement de l'efficacité stratégique et opérationnelle du secteur de la sécurité et d'autres secteurs connexes. La conférence a été suivie, le 11 avril, de la réunion à Nairobi d'un groupe de travail qui a examiné les besoins opérationnels immédiats de l'ensemble des secteurs; déterminé quels étaient les besoins les plus urgents, d'un point de vue stratégique; défini les critères permettant d'assurer l'efficacité de l'appui fourni au secteur de la sécurité et aux institutions judiciaires; et défini les mécanismes de fourniture de cet appui. Le 25 avril 2012, le groupe de travail a examiné à nouveau le projet de concept d'opérations pour l'intégration des forces alliées ainsi qu'un document provisoire détaillé sur les besoins immédiats et à long terme des forces de sécurité somaliennes ainsi que des secteurs judiciaire et pénitentiaire. Le document final, qui précise les besoins de financement immédiat et à long terme, a été achevé le 30 mai 2012 et sera soumis pour examen au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

33. Dans un esprit de coopération, l'Agence nationale somalienne de sécurité et l'AMISOM ont organisé à Mogadiscio, du 2 au 4 avril 2012, la troisième réunion de partage d'informations dans le but d'échanger des informations sur la situation dans laquelle se trouvait Al-Chabab après avoir perdu plusieurs grandes villes, et compte tenu de la nette amélioration de la situation politique et de sécurité dans les zones nouvellement libérées. Des représentants du Burundi, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la Somalie, et du Centre africain pour les études et la recherche sur le terrorisme étaient également présents à la réunion. Les participants ont formulé un certain nombre de recommandations visant à renforcer les capacités de l'Agence nationale somalienne de sécurité et des forces du Gouvernement fédéral de transition dans les domaines prioritaires, à savoir la fourniture de moyens sécurisés de communication et l'organisation de formations à la lutte anti-insurrectionnelle, à la lutte contre le terrorisme et à la protection contre les engins explosifs improvisés.

34. Dans le même ordre d'idées, le 2 avril, l'AMISOM et l'Agence nationale somalienne de sécurité ont inauguré le Groupe commun de fusion et de liaison chargé de fournir des informations à jour et fiables aux forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM qui luttent contre Al-Chabab. La création de ce groupe fait suite à une recommandation formulée lors de la réunion d'échange d'informations tenue à Kampala en novembre 2010.

IX. Observations

35. La période considérée a été marquée par des progrès sensibles dans tous les domaines. L'achèvement de la rédaction de la Constitution et la convocation de la réunion des anciens constituent des étapes importantes en vue de la réalisation des objectifs de la feuille de route. Un certain nombre de problèmes demeurent toutefois, notamment le fait que certains intéressés sont exclus des processus

actuels, et le calendrier serré fixé pour la mise en place de l'Assemblée nationale constituante.

36. La situation générale en matière de sécurité à Mogadiscio s'est très sensiblement améliorée, entre autres parce que le district de Daynille est désormais sous contrôle de l'AMISOM, mais les engins explosifs improvisés, les attentats-suicides et les assassinats restent un problème. La situation s'est également améliorée dans d'autres secteurs. Toutefois, de nouveaux problèmes, pour l'essentiel des différends au sujet de la propriété des biens et des troubles de l'ordre public, dus à l'arrivée massive de déplacés, apparaissent. Le déploiement d'unités de police constituées aidera la Police somalienne à y faire face.

37. En dépit de quelques retards, le renforcement de la composante militaire de l'AMISOM est désormais terminé. Le déploiement, en tant qu'élément avancé, de 100 soldats burundais et ougandais dans le secteur 3 et de 36 soldats djiboutiens dans le secteur 4, de même que l'envoi de matériel dans le secteur 3, l'arrivée de nouveaux soldats ougandais à Mogadiscio en vue de leur déploiement ultérieur à Baidoa et le transfert de matériel à l'intention du contingent djiboutien sont autant d'étapes importantes en vue de la réalisation des objectifs opérationnels. Par ailleurs le mémorandum d'accord avec le Gouvernement kényan a été finalisé.

38. Les principaux éléments de la nouvelle architecture de commandement et de contrôle sont en place, le Mécanisme conjoint de coordination et le Comité de coordination des opérations militaires sont désormais opérationnels, la répartition des postes au sein quartier général de la Force est terminée, le nouveau commandant de la Force a pris ses fonctions et le processus de recrutement visant à pourvoir les derniers postes vacants au quartier général est en cours et sera accéléré afin que tous les postes soient pourvus au plus tard en juillet 2012. D'autres questions en suspens, notamment le déploiement d'une garde, seront traitées de manière prioritaire au cours des prochains jours.

39. La question de l'appui au Gouvernement fédéral de transition a été précisée. L'élaboration du concept d'opérations pour les forces nationales somaliennes est un pas dans la bonne direction. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire afin que les forces somaliennes de sécurité aient les capacités nécessaires et puissent assurer durablement la paix et la sécurité en Somalie.

40. Globalement, je considère qu'en dépit de certains retards au niveau opérationnel, les progrès réalisés par la Mission au cours de la période considérée sont satisfaisants. Je voudrais à nouveau renouveler la gratitude de l'Union africaine à l'Organisation des Nations Unies et aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur soutien permanent. Ce soutien restera essentiel alors que l'AMISOM développe ses opérations. À cet égard, la question de la répartition entre hélicoptère d'attaque et hélicoptère de transport du nombre total d'hélicoptères autorisés devrait être considérée comme une question à examiner d'urgence.